**Glossaire amnistie (état provisoire)**

 **lü 16 :**

changshe 常赦 : amnistie ordinaire

 Réf. ≠ voir dashe

 Bibl. McKnight

dashe 大赦 : amnistie extraordinaire

 Réf. ≠ voir changshe

 Bibl. McKnight

qushe 曲赦 : amnistie régionale

 **Com.** Terme qui dans l’antiquité et jusqu’aux Song ( ?) désignait des amnisties pour un niveau de juridiction inférieur ou égal à la commanderie jun郡. Encore usité sous les Qing ?

deyin 德音: abaissement gracieux des sentences récemment prononcées

 **Com.** *Deyin* est un terme bouddhiste signifiant littéralement « son de vertu ». Il désignait un édit impérial accordant un abaissement général des peines prononcées récemment ou les procès en cours. Mais les peines en cours d’exécution (i.g. les exilés déjà arrivés sur les lieux de leur peine) en étaient exclues.

sheshu  **赦書 :** édit proclamant une amnistie.

enzhi 恩旨 : édit de bienveillance ?

enshe  恩赦 : amnisties de  munificence,

 **Com.** Ces amnisties extraordinaires étaient promulguées à l’occasion de grandes cérémonies (voir dadian), de victoires militaires, ou de calamités naturelles

Dadian : 大典 : grandes cérémonies

 **Com.** Ces grandes cérémonies célébraient des événements importants, comme l’avènement d’une dynastie, de l’ère nouvelle d’un empereur, ou son 50e anniversaire, ou au contraire lors de calamités naturelles. En ces occasions étaient prononcées des  « amnisties de munificence »(voir enshe) ou des « amnisties extraordinaires » (voir dashe)

she 赦 : Amnistie (≠ you)

sheyou 赦宥 : [bénéfice de] l’amnistie ?

sheyuan 赦原 : amnistie ? (différence avec sheyou ?)

shi’e  十惡: dix sacrilèges

 **Com.** couramment appelées « dix abominations », ce sont dix catégories réunissant des crimes de gravités diverses, mais dont la nature sacrilège les placent en principe en dehors des amnisties ordinaires (voir. Changshe)

you 宥: Grâce (pardon) (est-ce un terme juridique)

 Com. La grâce doit être distinguée de l’amnistie (she, dashe, changshe

yuanyou : 原宥 pardon ? (pas grace ?)

lianlei (zhizui) 連累(致罪) être impliqué (ou condamné ?) par la faute d’autrui

ganlian 干連 être condamné par extension

jiandang 姦黨 faction

jianzui 姦罪 crime sexuel ( ?) fornication ?

chanyan zuoshi sharen : 讒言左使殺人 calomnies entraînant la mort de quelqu’un

shifan 實犯 : crime avec pleine responsabilité pénale ≠responsabilité pénale atténuée

 **alt.** (trad. alternative) crime punissable d’une peine [de mort] effective

 **Réf.**: voir zhenfan, zafan

zafan 雜犯:  crime avec responsabilité pénale atténuée

 **alt.** Crime punissable d’une peine [de mort] nominale

zhenfan 真犯 : voir shifan

zafan 雜犯 : crime avec responsabilité pénale atténuée ; ou crime fictionnel ; ou crime punissable d’une peine nominale

 **lü 418 :**

yi changlü 依常律 : conformément au droit commun (en application de la loi appropriée)

guanfang 關防 : sécurité des passes (et sceau de l’administration)

guanli 官吏 : fonctionnaires et agents subalternes (ou commis?)